

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG ?

### 1 Immédiatement

- Arrêter toute activité en cours et suivre les consignes
- Ne pas faire saigner la zone lésée
- Nettoyer la zone avec de l'eau et du savon puis rincer
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec un dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5), ou à défaut polyvidone iodée en solution dermique ou alcool à 70°.  
→ En cas de projection sur des muqueuses et en particulier les yeux : rincer abondamment à l'eau (au moins cinq minutes) ou au sérum physiologique.

### 2 Evaluation précoce des risques

- Un avis médical est indispensable, le plus précocement possible, **dans les 4 heures** suivant l'accident, au plus tard dans les 48 heures.
- Pour cela, contacter le service médical d'urgence : 15
- En fonction du risque évalué l'agent devra se déplacer à l'hôpital (prévenir le responsable de service)
- Si la personne source est identifiable, son statut sérologique devra être recherché en urgence avec son accord.

### 3 Déclarer l'accident de travail auprès de l'employeur

- **Un suivi médical** pourra être réalisé en fonction du risque évalué par le médecin.

#### Pour tout info complémentaire,

Centre de Gestion des Côtes d'Armor – Eleusis 2  
1, rue Pierre et Marie Curie - BP 417 – 22194 PLERIN Cedex

✉ [infirmiers@cdg22.fr](mailto:infirmiers@cdg22.fr)  
02 96 58 64 00 / [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)



# VOUS PROTÉGER DES AES ACCIDENTS EXPOSANT AU SANG



Pôle prévention santé au travail  
Service de Médecine préventive

---

## L'AES, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

**C'est l'Accident d'Exposition au Sang.** Il est défini comme :

« *Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée (piqûre, coupure) soit une projection sur une muqueuse (œil...) ou sur une peau lésée. Sont assimilés à des AES les accidents survenus dans les mêmes circonstances avec d'autres liquides biologiques (tels que liquide céphalorachidien, liquide pleural, sécrétions génitales...) considérés comme potentiellement contaminants même s'ils ne sont pas visiblement souillés de sang.* »

---

## QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Le risque de transmission d'agents infectieux lors d'un AES concerne l'ensemble des germes véhiculés par le sang ou les liquides biologiques : bactéries, virus, parasites, champignons.

En France, on redoute surtout les virus des hépatites B et C et le VIH (virus du SIDA), du fait de leur prévalence et de la gravité de l'infection engendrée.

---

## COMMENT SE PROTÉGER ?

### Moyens de prévention collective :

- Hygiène des locaux, des surfaces et du matériel réutilisable.
- Protocoles pour la collecte, le tri et le transport des déchets ou du linge sale.
- Containers DASRI pour l'élimination directe des objets piquants/tranchants.
- Utilisation de matériel de soins sécurisé et à usage unique (aiguilles sécurisées, auto-piqueurs, etc.)

### Moyens de prévention individuelle :

- Vaccination contre l'hépatite B (obligatoire pour les soignants et les auxiliaires de puériculture en établissement)
- Port des équipements de protection : tenues professionnelles, gants à usage unique, masques, sur blouses et lunettes.
- Lavage et désinfection des mains.

---

## QU'EN-EST IL DANS VOTRE TRAVAIL ?

Vous êtes peut être exposé au risque d'accident d'exposition au sang ou aux liquides biologiques dans vos activités professionnelles.

Si vous êtes :

### Professionnel du soin à la personne : aide-soignant, AMP, infirmier, auxiliaire de puériculture

- Vous pouvez être exposé lors des activités d'aide à la toilette, d'habillage et de déshabillage, de réfection des lits, de manipulation de linge souillé, des soins types pansements, injections, prélèvements...
- Si vous exercez au domicile de bénéficiaires : pensez à vous questionner si la personne bénéficie de soins infirmiers à la maison ou si elle est en auto-traitement.

### Agent d'entretien des locaux ou intervenant pour du ménage à domicile

Attention aux poubelles à vider (pouvant contenir des pansements, des cotons souillés, des aiguilles, etc)

### Agent technique : jardinier, agent de maintenance, ripeurs, agent de propreté urbaine

Soyez vigilants :

- au contenu des poubelles : pouvant contenir des objets piquants / tranchants (bouts de verre, aiguilles, etc.) qui peuvent être contaminés.
- aux tas de déchets végétaux (tonte, feuilles) pouvant cacher ces mêmes types de danger.